

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article642>



Arts & culture

Education artistique et culturelle : une conception ministérielle réductrice et inégalitaire « dans un cadre budgétaire contraint »...



Date de mise en ligne : mardi 4 janvier 2005

- SNES a... académiques - Exercice de nos métiers - Contenus - Disciplines - Pratiques professionnelles -

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La circulaire interministérielle présentée lundi 3 janvier à la presse porte une conception dangereuse de l'éducation artistique et culturelle en englobant les enseignements artistiques dans « l'éducation artistique et culturelle », comme dans le projet de loi d'orientation pour l'école. Le risque est grand de substitution des enseignements aujourd'hui obligatoires dès l'école primaire, par des dispositifs artistiques et culturels divers (classes à projet, visites d'expositions, rencontres avec des artistes...).

Pour le SNES, les enseignements artistiques sont la pierre angulaire du développement de l'éducation artistique et culturelle. Elle doit s'appuyer sur eux pour permettre une véritable formation des élèves.

La circulaire précise « que le ministère de l'éducation nationale assure aux élèves des écoles et des collèges des enseignements artistiques obligatoires » : qu'en sera-t-il réellement demain puisque les enseignements artistiques ne font pas partie du socle commun prévu par le projet de loi d'orientation pour l'école, et seraient exclus des disciplines obligatoirement évaluées au brevet ? Elle annonce la présence d'une chorale dans tous les collèges.

En fait les professeurs n'ont pas attendu les déclarations ministérielles pour en installer dans la très grande majorité d'entre eux ! Cependant, pour qu'elles existent partout, il faudrait des dotations spécifiques identifiées « chorales », ce que, bien évidemment, la circulaire ne propose pas !



La suppression de 7500 postes d'enseignants, « le cadre budgétaire contraint » comme l'annoncent les deux ministères, et le projet d'une seule option de détermination possible en seconde, aura pour conséquence la fermeture d'options artistiques en lycée. On voit mal, dans ce contexte, comment le ministère va pouvoir réaliser « la présence effective d'une offre éducative artistique dans tous les lycées »..., sauf à faire disparaître des enseignements artistiques au profit de dispositifs artistiques qui nécessiteraient moins de professeurs, voire qui seraient entièrement délégués à des structures extérieures.

Cette circulaire ne répond en rien sur le fond à l'attente des enseignants et des élèves et ne prévoit aucun financement. Le **manifeste pour l'Art à l'Ecole**, initié par le SNES et le SNEP et déjà signé par d'autres syndicats et associations, porte une autre conception et d'autres demandes. Il est [signable en ligne](#).

Dans la continuité du manifeste, le SNES et le SNEP organisent un **colloque national les 3 et 4 février 2005** : « **L'art, ça s'apprend ! L'art, ça s'enseigne !** ».

– **Inscriptions au colloque** : ens.artistiques@snes.edu.



Post-scriptum :

– [Lire notre précédent communiqué](#).